

Vous avez moins de 26 ans ?

Le Département vous accompagne !

Logement, permis, licence sportive, bourses du secondaire, allocation étudiant, 1.000 semaines...



www.mes-services-publics70.fr



Un coup de pouce pour vous installer dans votre premier logement !

Logement

Parce que l'emménagement dans un **premier logement** s'accompagne de frais d'installation conséquents (dépôt de garantie, ouverture de compteurs, assurance, équipement...)

le Département de la Haute-Saône vous aide à financer l'accès à votre logement.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de **18 à 25 ans inclus**.
- Vous emménagez dans un **logement localisé en Haute-Saône**.

Votre aide ► De 100 € à 400 € en fonction des ressources du foyer fiscal du ou des jeunes (l'aide est cumulable avec les aides accordées au titre du FSL).



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Dossier à compléter
au nom du jeune sur
www.mes-services-publics70.fr



Avec votre permis B : en route vers l'autonomie !

Permis

Pour votre autonomie, le **Département de la Haute-Saône vous aide à financer votre permis B.**

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de **15 à 25 ans inclus**.
- Vous vous inscrivez dans une auto-école en **conduite accompagnée ou traditionnelle**.

Votre aide ► De 100 € à 400 € en fonction des ressources du foyer fiscal du jeune ou de ses parents.



Dossier à compléter au nom
du jeune majeur ou des parents
www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Licence sportive

Vous êtes au collège : pratiquez le sport en club !

Pour votre pratique sportive, le **Département de la Haute-Saône vous aide à adhérer à un club haut-saônois.**

Pour en bénéficier :

- Vous êtes **élève de la 6^{ème} à la 3^{ème}** dans un collège public ou privé.
- Vos parents sont **domiciliés dans le département.**

Votre aide ► Maximale de 50 € en fonction du coût de l'adhésion. (Elle peut être attribuée deux fois au cours du cursus au collège, limitée à une aide pour l'année scolaire)



Dossier à compléter
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Bourses du secondaire

Votre scolarité dans le secondaire !

Vous habitez la Haute-Saône, vous êtes scolarisé en collège ou en lycée, et vous ne pouvez pas bénéficier de la bourse des lycées ou des collèges.

Le **Département de la Haute-Saône peut vous aider.**

Votre aide ► pour un collégien 50 €
pour un lycéen 50 €



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10



Dossier à compléter
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr

Allocation étudiant

Vous poursuivez vos études après le BAC !

Votre Bac en poche, vous poursuivez des études. Le **Département de la Haute-Saône peut vous aider à les financer.**

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes **jeune haut-saônois de moins de 26 ans.**
- Vos parents sont **domiciliés dans le département.**

Votre aide ► pour les moins de 20 ans : de 150 à 400 €
pour les plus de 20 ans : de 350 à 800 €



Dossier à compléter
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr

Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Création et impression : Département de la Haute-Saône - crédits photos : Romarij Claud - Karine Allreyer

1000 semaines de vacances

Partez en vacances avec les 1000 semaines !

En vue de favoriser le départ en vacances de vos enfants, le Département de la Haute-Saône vous aide à les financer pendant les petites ou les grandes vacances scolaires définies par le calendrier de l'Éducation Nationale.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous avez un Quotient Familial (QF) de la CAF ou MSA ≤ 800 €.
- Vous avez un ou plusieurs enfants âgé(s) de 3 à 18 ans dans l'année civile.

Votre aide ► jusqu'à 100 € en fonction des ressources du foyer fiscal



Dossier à compléter
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10